Correction MEM2 Oral blanc n°2

31/05/2024 Anaëlle POIRIER et Grégory BOUCHET Texte n°1 - Matin -Jobs étudiants

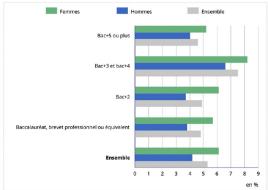


Les « jobs » étudiants en 2020

Mars 2024 - Insee Focus - Solène Hilary, Laurent Lefèvre, Laurence Pen

Début 2020, parmi les 2 770 000 étudiants habitant en France hors Mayotte, 26 % occupent un emploi tout en faisant leurs études (soit 714 000). La majorité (406 000, soit 57 %) de ces emplois font partie intégrante de la formation : stages, contrats d'apprentissage et externats ou internats d'une profession médicale. Parmi les autres étudiants en emploi, 47 % déclarent que leur situation principale correspond à leurs études et travaillent à temps partiel. Ainsi, 146 000 étudiants (soit 5,3 % de l'ensemble des étudiants) ont un emploi à temps partiel en dehors du cadre de leur formation, alors qu'ils déclarent qu'être étudiant est leur situation principale. Ces « jobs » étudiants peuvent permettre de financer leurs études ou d'augmenter leur autonomie vis-à-vis de leur famille. Toutefois, ils peuvent représenter une contrainte forte et complexifier la réussite scolaire. Parmi les étudiants ne vivant pas chez leurs parents, 6,1 % ont un job, contre 4,4 % pour les autres. 7,5 % des étudiants ayant obtenu comme plus haut niveau de diplôme un bac+3 ou bac+4 occupent un job étudiant, contre 4,8 % en moyenne pour les autres niveaux de diplôme (figure 1). Parmi les étudiants avant au plus le baccalauréat ou un bac+2, certains suivent des études courtes (BTS, DUT, licence professionnelle), avec potentiellement moins de difficultés de financement ; d'autres peuvent entamer des études longues exigeantes, peu compatibles avec un emploi en cours d'année scolaire (classes préparatoires, médecine, etc.). Les jobs étudiants relèvent le plus souvent de métiers peu qualifiés : 64 % sont employés et 11 % ouvriers. Les métiers les plus fréquents sont des emplois dans l'hôtellerie et la restauration (13,1 % des étudiants ayant un job), caissiers (13,0 %) et vendeurs (11,8 %). Les métiers exercés sont ainsi peu en adéquation avec le niveau de formation : 39 % des étudiants employés et 36 % des étudiants ouvriers ont au minimum un bac+2, contre respectivement 25 % et 10 % des actifs en emploi de ces catégories sociales. Les jobs étudiants sont plus précaires que l'ensemble des emplois : seulement la moitié sont en contrat à durée indéterminée, contre les trois quarts des emplois de l'ensemble des actifs. Les étudiants occupent plus souvent un job lorsqu'ils résident dans un département tels que la Côte-d'Or, la Savoie, l'Ille-et-Vilaine, le Rhône, la Gironde et la Haute-Garonne (figure 3), où une part très élevée d'étudiants vivent dans une aire d'attraction des villes (AAV) abritant un grand pôle universitaire. En effet, les étudiants habitant dans les AAV de 200 000 habitants ou plus ont plus souvent un job qu'en moyenne, notamment lorsqu'ils résident dans les pôles de ces aires. Ils sont plus diplômés et vivent moins chez leurs parents et, à caractéristiques égales, ils occupent plus souvent un job que dans les plus petites AAV. Ils exercent plus fréquemment des métiers de serveurs et de garde d'enfants que les autres étudiants.

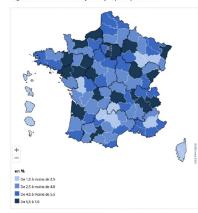
Figure 1 – Part des étudiants ayant un job, par sexe et niveau de diplôme



Note : Le niveau de diplôme est celui déjà obtenu, et non celui préparé. Lecture : Parmi les étudiants ayant validé un bac+5 ou plus, 4,6 % ont un job.

Champ: France hors Mayotte, étudiants de 16 à 29 ans diplômés au moins du baccalauréat et inscrits dans un établissement d'enseignement. Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation complémentaire.

Figure 3 – Part des étudiants ayant un job, par département



Lecture : En Côte-d'Or, 7.0 % des étudients ont un job.
Champ : Prance hors Mayotte, étudiants ont un job.
Champ : Prance hors Mayotte, étudiants de 16 à 29 ans diplômés au moins du baccalauréat et inscrits dans un établissement d'enseignement.
Source : Insor, recessemer de la populsien 2020, populsion comprimentaire.

1. Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases.

a. Présentation du texte :

Article de l'INSEE, récent (2024), présentant la répartition des jobs étudiants selon des critères économiques et sociaux.. Il comprend deux figures :

- Un diagramme en barres à 5 catégories : part des étudiants ayant un job, par sexe et niveau de diplôme.
- Une carte de France : part des étudiants ayant un job, par département

a. Synthèse:

- En 2020, 26 % des 2 770 000 étudiants en France travaillent, dont 57 % dans des emplois liés à leur formation (stages, apprentissages, externats).
- 5,3 % des étudiants ont un emploi à temps partiel hors cadre de leur formation, principalement pour financer leurs études ou gagner en autonomie, malgré les contraintes sur la réussite scolaire.
- Les étudiants ne vivant pas chez leurs parents (6,1 %) et ceux ayant un bac+3 ou bac+4 (7,5 %) travaillent plus souvent que les autres.
- Les emplois étudiants sont majoritairement peu qualifiés (64 % employés, 11 % ouvriers) et souvent dans l'hôtellerie, la restauration, les caisses et la vente.
- Les jobs étudiants sont précaires (la moitié en CDI) et plus fréquents dans les grands pôles universitaires (AAV) où vivent beaucoup d'étudiants.



Formulez la (ou les) problématique(s) du documents

- Écart de jobs étudiants selon le niveau de diplôme ;
- Différences géographiques : jobs étudiants inégalement répartis en France (Côte D'or Rhône...) :
- Condition de vie : les étudiants vivant seuls ont plus tendance à travailler 6,1 % contre 4,4 %
 ;
- Les job étudiants sont en majorité des métiers peu qualifiés : hôtellerie/restauration : (13.1%), caissier (13%), vendeurs (11.8%) ;
- Les jobs étudiants sont plus précaires comparés aux emplois classiques : ½ en CDI contre ¾ ;
- Dépendance aux emplois ;
- Charges de travail doublées pour les étudiants qui ont un emploi

- Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?
- Les étudiants ayant obtenu un bac+5 ont rarement un job étudiant, la majorité d'entre eux occupant déjà un emploi lié à leurs études;
- Les étudiants ayant obtenue un bac ou bac +2 travaillent moins, ceci peut être expliqué par des difficultés économiques moins importantes (études plus courtes donc moins besoin d'argent dans la durée)
- Certains débuts d' études sont très chronophages et empêchent quasiment d'avoir un job étudiant (P1 médecine, classe préparatoires...)
- Plus de jobs dans les grandes villes
- Plus d'étudiants qui vivent dans les AAV avec un grand pôle universitaire dans ces départements
- Le fait de vivre seul implique plus d'autonomie et donc plus de dépenses que si on vit avec sa famille (nourriture, logement, matériels scolaires...)
- Les étudiants sont peu qualifiés au moment où ils font leur étude :
- Nécessité d'exercer un travail simple et peu chronophage contrairement aux emplois qualifiants
- Moins intéressant pour un patron de prendre un étudiant en CDI
- Plus d'instabilité qu'un employé classique
- Nécessite pour certains étudiants d'avoir une source de revenus pour pouvoir vivre convenablemer
- Le cumul de l'emploi et des études est très coûteux en temps et en énergie et peut limiter les capacités des étudiants et compliquer la réussite scolaire

Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- Les jobs étudiants étant ici observés en début d'année, les jobs d'été ne sont pas comptabilisés, à l'inverse d'une partie des emplois saisonniers d'hiver, moins nombreux
- Certains termes comme "AAV" (aire d'attraction des villes) ou les types de diplômes mentionnés (bac+3, bac+4, etc.) ne sont pas définis, ce qui peut rendre le texte moins accessible à un public non spécialisé.
- Bien que le texte mentionne les types d'emplois les plus courants, il manque d'informations sur les différences entre ces emplois en termes de conditions de travail, rémunération, et compatibilité avec les études.
- Le texte peut sembler biaisé en mettant davantage l'accent sur les aspects négatifs des jobs étudiants (contrainte et complexité pour la réussite scolaire) sans équilibrer avec les aspects positifs (expérience professionnelle, autonomie).
- Le texte mentionne que les jobs étudiants sont plus précaires que l'ensemble des emplois, mais ne donne pas de contexte sur ce que cela implique en termes de sécurité de l'emploi ou d'impacts financiers pour les étudiants.
- Bien que le texte suggère que les emplois étudiants peuvent complexifier la réussite scolaire, il ne fournit pas de données concrètes ou d'études pour étayer cette affirmation. Inclure des études ou des données supplémentaires pour démontrer l'impact des emplois étudiants sur la réussite scolaire.
- Possible sous estimation du nombre de job étudiants en rapport avec le travail non déclarés
- Le recensement effectué dans cette étude permet de connaître le plus haut niveau de diplôme obtenue et non le diplôme préparés

Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Économiques:

- Pour encourager les entreprises à offrir des emplois en adéquation avec les qualifications des étudiants :
 Fournir des incitations fiscales aux entreprises qui créent des emplois à temps partiel ou des stages de haute qualité pour les étudiants dans des domaines correspondant à leurs études.
- Pour faciliter l'accès des étudiants à des emplois pertinents pour leur formation: Encourager les partenariats entre les universités et les entreprises locales pour créer des programmes de stage et de formation qui offrent une expérience professionnelle pertinente et de haute qualité.
- Pour réduire la nécessité pour les étudiants de travailler pendant leurs études en augmentant les bourses et aides financières disponibles : Augmenter les montants des bourses étudiantes et étendre les critères d'éligibilité pour inclure un plus grand nombre d'étudiants, notamment ceux issus de classes moyennes.



Juridiques:

- Promouvoir des formes d'emploi qui intègrent la formation professionnelle avec les études : Ex étudiant médecine ou SF qui fait aide soignant
- Pour assurer que les étudiants qui travaillent bénéficient de conditions de travail justes et sécurisées :

Mettre en place des régulations strictes pour protéger les étudiants contre la précarité et les abus, et renforcer les contrôles sur les contrats de travail étudiants pour s'assurer qu'ils respectent les normes légales.

Sociales:

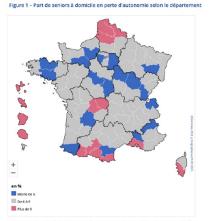
- Pour soutenir le bien-être mental et physique des étudiants qui travaillent :
 Développer des services de soutien psychologique et des programmes de
 gestion du stress spécifiquement destinés aux étudiants travailleurs. Offrir
 des ateliers sur la gestion du temps et des ressources pour équilibrer travail
 et études.
- Pour créer des réseaux de soutien pour les étudiants travailleurs :
 Mettre en place des groupes de soutien et des forums où les étudiants
 peuvent partager leurs expériences et obtenir des conseils. Encourager les
 associations étudiantes à inclure des représentants des étudiants travailleurs
 pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques.



Texte n°2 - Aprèm -Personnes âgées en perte d'autonomie et pauvreté

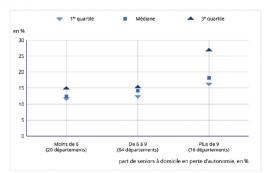
Personnes âgées en perte d'autonomie et pauvreté Insee – Décembre 2023 - Marvlise Dehon

En 2021, en France, 7.3 % des personnes âgées de 60 ans ou plus sont en perte d'autonomie à leur domicile, soit 1 270 000 personnes. Ce nombre augmente du fait du vieillissement de la population amorcé dans les années 1970 et qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2040. Si les tendances actuelles se poursuivent, la France compterait 22,2 millions de personnes de 60 ans ou plus en 2040, contre 18.1 millions en 2021. En outre, les politiques publiques de l'autonomie privilégient de plus en plus le maintien à domicile des personnes âgées. Ainsi, le nombre de seniors en institution est stable ces dernières années : 700 000 personnes y résident en 2019, la plupart en Ehpad. La probabilité de perte d'autonomie augmente avec l'âge. Parmi les personnes vivant à leur domicile, 3 % sont en perte d'autonomie entre 60 et 74 ans, 9 % entre 75 et 84 ans et 30 % parmi celles de 85 ans ou plus. Par ailleurs, à âge égal, les femmes sont plus souvent en perte d'autonomie que les hommes. Par exemple, 10 % des femmes âgées de 75 à 84 ans sont en perte d'autonomie à leur domicile, contre 8 % des hommes aux mêmes âges. En particulier, les femmes déclarent plus fréquemment des limitations physiques (difficultés à se déplacer, monter un escalier, se servir de ses bras ou de ses mains). Selon le département, la part de seniors à domicile en perte d'autonomie varie de 4 % à 12 %. Les structures par âge et sexe des populations départementales étant assez homogènes sur l'ensemble du territoire, elles expliquent peu ces disparités. Dans 16 départements, plus de 9 % des seniors vivant à domicile sont en perte d'autonomie, soit une part significativement plus élevée que la moyenne nationale (figure 1). C'est le cas des quatre départements d'outre-mer historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion), de la Seine-Saint-Denis, de la Corse-du-Sud, des Bouches du Rhône, ainsi que de plusieurs départements d'Occitanie, des Hauts-de-France, et de deux départements à l'est de la région Nouvelle-Aquitaine. À l'inverse, dans 20 départements situés notamment en Bretagne et sur une diagonale allant de la Normandie aux Alpes, moins de 6 % des seniors vivant à domicile sont en perte d'autonomie, soit une part significativement inferieure à la moyenne nationale. Dans la quasi-totalité des départements ayant une part élevée de seniors en perte d'autonomie à domicile, la pauvreté monétaire est supérieure au niveau national, alors que la pauvreté est moins présente dans les autres départements (figure 2). Pauvreté et mauvaise santé sont liées. Dans les départements d'outremer et en Seine-Saint-Denis, le taux de pauvreté est particulièrement élevé et, à âge comparable, la part de seniors en mauvais ou très mauvais état de santé peut être jusqu'à deux fois supérieure à la moyenne nationale. Ces difficultés tout au long de la vie augmentent le risque de perte d'autonomie passé 60 ans.



Note: Les parts de serions à domicé en perte d'aumonne comprises entre 6 vie 4 % ne sons pas significativement différentes de la mayenne actionale (2,7,8). Le l'actional de seriors à devoité en perse d'audocrine dans la digardement du Nord et supérieurs à 9 vi. Secture 1 in 2021, par latino âgir de 6 oi nr. ou par, hons population référant en élabilitationneme.

Figure 2 – Dispersion du taux de pauvreté monétaire selon la part de seniors à domicile en perte d'autonomie dans les départements



Lecture : Dans la moitié des départements où la part de seniors en perte d'autonomie à domicile est élevée (plus de 9 %), le taux de pauvreté est supérieur à 18,1 % (médiane) ; dans un quart, le taux de pauvreté dépasse 26,9 % (3º quartile).

Sources : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021 ; insee DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 ; Insee, enquête Budget de famille 2017 pour Mayotte, Guadeloupe et Guyane.

- 1. Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases.
- a. Présentation du texte : Article de l'INSEE, récent (décembre 2023) présentant le lien entre la perte d'autonomie chez les personnes âgées et la pauvreté. Il comprend 2 figures :
- Une carte de France : part des séniors à domicile en perte d'autonomie selon le département
- Un diagramme avec quartiles: dispersion du taux de pauvreté monétaire selon la part de séniors à domicile en perte d'autonomie dans les départements.

a. Synthèse:

- En 2021, 7,3 % des personnes âgées de 60 ans ou plus en France sont en perte d'autonomie à leur domicile, soit 1 270 000 personnes.
- Ce nombre augmente en raison du vieillissement de la population, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2040, avec une estimation de 22,2 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus.
- Les politiques publiques favorisent de plus en plus le maintien à domicile des personnes âgées, avec un nombre stable de seniors en institution (700 000 en 2019).
- La probabilité de perte d'autonomie augmente avec l'âge, passant de 3 % pour les 60-74 ans à 30 % pour les 85 ans ou plus, et les femmes sont plus souvent touchées que les hommes.
- La proportion de seniors en perte d'autonomie varie de 4 % à 12 % selon les départements, souvent corrélée à des niveaux de pauvreté élevés, surtout dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis.

Formulez la (ou les) problématique(s) du documents

- Augmentation du taux de séniors en perte d'autonomie
- Le nombre de séniors en perte d'autonomie continuera d'augmenter jusqu'en 2040 (de 18,1 M en 2021 à 22, 2 M en 2040)
- La perte d'autonomie est plus élevés chez les personnes modestes
- Les femmes sont plus souvent en perte d'autonomie que les hommes
- Répartition inégales de la part de séniors en perte d'autonomie en France (plus élevés en Seine St denis et Outre mer 9% par rapport à la Normandie ou en Bretagne : moins de 6 %)

- Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?
- Le vieillissement de la population est responsable d'une augmentation du nombre de séniors et par conséquent du nombre de personne en perte d'autonomie
- Les personnes modestes vivent en effet dans des conditions de vie plus précaires (de logement, d'alimentation, etc.) et ont plus souvent certaines pratiques à risque (tabagisme notamment).
- Les difficultés financières peuvent aussi conduire à renoncer à certains soins et à certaines dépenses de prévention
- Plus de limitations physique chez la femme
- Plus de séniors à revenues faibles dans ces département (la part de pauvreté est plus importante) et donc accès au soin plus restreint pour ces populations

Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation
 - La part de séniors d'autonomie dans les départements peu peuplés (diagonale du vide) est probablement sous-estimée du fait de la difficulté de recensement des populations de ces départements.
 - Les politiques publiques privilégient le retour à domicile pour autant il faut garantir une qualité des soins équivalentes
 - En lisant le texte on sous entends que la pauvreté explique la mauvaise santé mais il est intéressant de signaler qu'une santé défaillante peut freiner la poursuite d'études ou l'exercice d'un emploi, et donc limiter les revenus
 - Le nombre de séniors en perte d'autonomie devrait augmenter d'ici 2040 mais cela reste des estimations basées sur un sondage ponctuel et sur l'augmentation linéaire du vieillissement de la population. Cependant la part de séniors (et non le nombre totale) pourrait tout à fait diminué du faite d'une meilleur prise en charge et d'un meilleur accès soins des personnes en perte d'autonomie
 - Le texte se contente de décrire la situation sans proposer de solutions ou recommandations pour améliorer la condition des personnes âgées en perte d'autonomie.
 - Le texte n'offre pas de comparaison avec des années précédentes pour voir l'évolution de la situation. Des comparaisons historiques pourraient aider à comprendre les tendances plus profondément.
 - La mention des disparités départementales manque de profondeur. Il serait utile d'explorer pourquoi certains départements ont des taux de perte d'autonomie plus élevés et quelles interventions locales ont été mises en place ou pourraient l'être.
 - Le texte se concentre principalement sur les limitations physiques et économiques sans aborder suffisamment l'impact psychologique de la perte d'autonomie sur les personnes âgées.

Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

<u>Économiques</u>:

- Renforcement du budget alloué au département pour l'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie, développement d'infrastructures extérieures pour améliorer les déplacements, recrutement important de personnel qualifié pour le prise en charge, développement d'aide financière pour les familles (équipement, médicament, activité, déplacement).
- Soutenir les initiatives de l'économie sociale et solidaire qui offrent des services aux personnes âgées, comme les coopératives de soins à domicile et les associations de bénévoles.
- Pour augmenter l'indépendance des personnes âgées et améliorer leur qualité de vie : Augmenter les financements pour les services de soins à domicile, développer des programmes de formation pour les aidants professionnels et familiaux, et offrir des subventions pour l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées.
- Utiliser la technologie pour améliorer l'autonomie des personnes âgées = Subventionner les technologies assistives (capteurs de mouvement, appareils de surveillance de la santé, etc.) et intégrer leur utilisation dans les programmes de soins à domicile



Juridiques:

- Renforcement des lois de mise sous tutelle afin d'éviter les abus familiaux ou autres, renforcer la protection des personnes en perte d'autonomie et la prise en charge.
- Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (Ehpad) sont soumis à des régulations strictes concernant la qualité des soins, la sécurité et les droits des résidents. Les politiques doivent continuellement s'adapter pour répondre aux besoins croissants et variés de la population vieillissante.

Sociales:

- Sensibilisation et prévention des risques de pertes d'autonomie pour la population vieillissante, développement d'association pour réaliser des activités et augmenter la vie sociale des personnes, amélioration de la santé mentale, et lutter contre l'isolement social.
- Développer des centres communautaires où les personnes âgées peuvent participer à des activités sociales, recevoir des soins de jour, et obtenir du soutien psychologique.
- Améliorer l'accessibilité des transports publics pour les personnes à mobilité réduite et offrir des services de transport spécialisé pour les personnes âgées en perte d'autonomie.



Des questions ??? :)

Merci de nous avoir écouté!